

Modes et Modalités*

1 Les modalités

1.1 Définitions

La **modalité**, dit Duhoux, est l'expression de "divers degrés de réalité prêtés au procès" par le locuteur. En d'autres termes, elle est un jugement porté sur l'énoncé (en termes d'effectivité, de possibilité, d'impossibilité, etc.) par le locuteur qui l'énonce.

Cette modalité s'exprime soit par la morphologie (i.e. la flexion), soit par le lexique (i.e. des adverbes, verbes auxiliaires, etc.). Le **mode** est l'expression de la modalité *via* la morphologie.

1.2 Comprendre les différentes modalités

Pour comprendre le jeu des modalités, il faut imaginer différentes strates qui se superposent (voir le tableau).

Il y a d'abord la **réalité extra-linguistique**, qui n'est pas une modalité car elle est hors du message linguistique, qui est toujours subjectif. Autrement dit, toute parole est en elle-même une interprétation de la réalité, et c'est pourquoi il peut y avoir erreur (je peux décrire en toute bonne foi ce qui n'existe en réalité pas, etc.).

Le message linguistique est délimité par deux modalités opposées: la **constatation** et l'**irréalisable**. On rappelle que tout message linguistique est une interprétation et soumis à une modalité, qui est la façon dont le locuteur considère son énonciation. La modalité de la constatation n'est donc pas la description de la réalité extra-linguistique, c'est un jugement que porte l'énonciateur: "je considère que ce que je dis est conforme à la réalité". Il en va de même pour l'irréalisable et les autres modalités qu'on verra plus tard.

La **constatation**, donc, se veut la description brute du réel (même si, on le répète, elle ne l'est pas vraiment). Il est important de noter que c'est une modalité *non marquée*.

Avec l'**irréalisable**, par contre, l'énonciateur considère que son ce qu'il énonce n'a aucune chance de se réaliser. Il faut bien comprendre ici qu'il ne s'agit pas d'*irréel*, mais d'*irréalisable*. L'irréel est le non-réel, donc ce qui n'existe pas. Et si mon énoncé constate qu'un fait n'existe pas, je le fait dans la modalité de la *constatation*, mais avec une négation: "les poissons ne volent pas".

Tout autre est la modalité de l'*irréalisable*, qui ne constate pas, mais envisage l'impossibilité de la réalisation de l'énoncé: "Ah! Si seulement les poissons volaient. Mais c'est sûr: ils ne le pourront jamais". Certes, l'irréalisable constate indéniablement que le fait en question n'existe pas, et donc inclut toute sa part d'irréel. Mais il fait bien plus: il indique que le fait (*res-ei*) aurait pu (*-able*) venir à l'existence (*-isé*), mais que c'est en fait impossible (*ir-*). D'où *ir-réal-is-able*.

*Adapté de Duhoux, VGA.

Entre les modalités de la constatation et celle de l'irréalisable, il y a différentes modalités qui décrivent la *probabilité* de réalisation d'une action (qui bien sûr ne sont pas réelles (puisque non réalisées), sinon le problème serait réglée, et donc toutes ces modalités contiennent une part d'*irréel*). Assurément, ces modalités changent en fonction des langues, et même en fonction des linguistiques pour une langues données. Duhoux voit les modalités de l'ordre, de l'obligatif, de l'attente et du potentiel, mais je préfère réunir les trois premières en une seule modalité, celle de l'attente (si on donne un ordre, c'est qu'on s'attend à ce qu'il soit réalisé).

En utilisant la modalité de l'**attente** (ou *éventuel*, au sens latin d'*evenio*), l'énonciateur attend la réalisation du procès (elle est probable), soit parce qu'il donne un ordre, soit parce qu'il n'envisage pas la chose entre (l'"obligatif" de Duhoux), soit parce que s'est un fait qui se répète (comme le soleil qui se lève chaque matin), soit encore parce qu'il compte vraiment dessus.

La modalité du **potentiel**, par contre, permet à l'énonciateur d'indiquer qu'il considère comme l'action comme possible, sans plus.

1.3 Liste des différentes modalités du grec

modalité	degré de réalité attribué
irréalisable	procès non-réalisé et irréalisable
potentiel	procès non-réalisé mais possible
attente	procès non-réalisé mais probable
constation	procès réalisé
réalité extra-linguistique	

2 Les contextes intellectifs et volitifs

La description de ces modalités s'est faite dans un contexte purement intellectuel. Mais on peut les retrouver dans un contexte où intervient le sentiment, à l'exception de la modalité de la constatation. Il faut donc désormais définir ces deux contextes:

- le contexte intellectif est celui de l'intellect (ex.: "je prévois qu'il y aura du soleil demain");
- le contexte volitif est celui du sentiment et de l'émotion, comme la volonté, l'intention, la crainte, le désir, etc. (ex.: "j'espère qu'il y aura du soleil demain").

Ces contextes sont marqués par des marqueurs syntaxiques, comme:

- la particule ὅτι, qui est souvent (mais pas toujours) présente en contexte intellectif, rarement en contexte volitif;
- certaines conjonctions, par exemple εἰ γάρ ou εἴθε qui marquent le regret, donc un contexte volitif;
- les négations οὐ (contexte intellectif, sauf pour la modalité de l'attente) et μή (contexte

volitif).

En résumé, on a le tableau suivant:

contexte intellectif	contexte volitif
irréalisable	regret
potentiel	souhait
éventuel (attente)	volonté
hors contexte (non marqué)	
constatation (factuel)	

3 L'expression des modalités dans les différents contextes

3.1 Les modes

Tout ce long discours sur les modalités offre d'abord la possibilité de catégoriser efficacement les différents modes grecs, accompagnés ou non de la particule ἄν. Nous pouvons donc présenter le tableau suivant:

contexte intellectif nég. μή (sauf attente: οὐ), avec ἄν	contexte volitif nég. οὐ, sans ἄν
<u>irréalisable</u> indicatif historique (souvent avec ἄν)	<u>regret</u> indicatif avec εἶθε, εἰ γάρ, etc.
<u>potentiel</u> optatif avec ἄν	<u>souhait</u> optatif
<u>éventuel (attente)</u> subjonctif avec ἄν	<u>volonté</u> subjonctif, impératif
hors contexte (non marqué)	
<u>constatation (factuel)</u> indicatif	

3.2 Les autres moyens

La modalité ne s'exprime évidemment pas que par les modes, mais aussi par les temps, le lexique, etc. Il s'agit donc désormais d'agrandir le tableau et d'y lister toutes les formations

correspondant à une modalité particulière.

Par exemple, l'attente est exprimé avec le subjonctif et ᾗν, mais aussi avec le futur de l'indicatif, le participe futur, etc. La volonté est exprimé par le subjonctif, mais aussi par l'impératif, l'adjectif verbal en -τέος, ou diverses locutions impersonnels (χρή, etc.).

3.3 Récapitulatif

Voir la fiche dédiée.